

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 05 juin 2020

Date de la convocation : 27 mai 2020

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30

Heure de la clôture : 22h50

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, Eliane AUBRY, Stéphane ANTOINE-MILHOMME, Julien MOREL, Fabien COUTURIER, JACQUEMOUD Christian, Christelle ZUCCALLI, Carine CHERAMY, André DERISOUD, Carine MULLER

Secrétaire de séance : Fabien COUTURIER

1. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Les délégations proposées seront transmises aux élus et seront votées au prochain conseil.

2. Désignation des délégués au SIVOS (Syndicat Intercommunal à vocation scolaire) CHESSENAZ- CLARAFOND ARCINE – VANZY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Chessenz, Clarafond-Arcine, Vanz y en date du 1^{er} septembre 2005,

Vu l'article 5 des statuts du SIVOS portant composition du comité syndical,

Considérant qu'il convient que chaque commune membre désigne trois délégués titulaires et un délégué suppléant ,

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, désigne les délégués titulaires suivants :

- ❖ MOREL Julien, conseiller municipal, domicilié 756 route de Chatenod à Vanz y (74270)
- ❖ Fabien COUTURIER, conseiller municipal, domicilié 1091 route de Chatenod à Vanz y (74270).
- ❖ AUBRY Eliane, adjointe au Maire, domiciliée 563 rue du Château à Vanz y (74270).

Désigne le délégué suppléant suivant :

- ❖ MULLER Carine, conseiller municipal, domiciliée 291 route de Martian - 74270 VANZY (74270).

3. Désignation d'un délégué au Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 1950 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes et Régies d'Electricité de la Haute-Savoie

Vu l'arrêté préfectoral n°85-1327 du 8 octobre 1985 transformant le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes et Régies d'Electricité de la Haute-Savoie en Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2020

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-1255 du 17 juin 2003 approuvant la modification des statuts du Syndicat qui prend la dénomination de Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Équipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74), modifié

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-561 en date du 24 février 2010 approuvant les modifications des statuts de SELEQ 74 qui prend la dénomination de Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE), modifié

Considérant qu'il convient que chaque commune membre désigne un ou plusieurs délégués suivant l'importance de sa population,

Considérant que la population de la commune de Vanz y est égale à 337 habitants

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, désigne un délégué : ANTHOINE-MILHOMME Stéphane, Conseiller Municipal, domicilié 315 rue du Château - 74270 VANZY. Précise que cette délibération sera transmise au Président du SYANE.

4. Désignation des délégués au SMEBS (Syndicat mixte des Eaux Bellefontaine Semine)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat mixte des Eaux Bellefontaine Semine en date du 1^{er} janvier 2020,

Vu l'article 9 des statuts du SMEBS portant composition du comité syndical,

Considérant qu'il convient que chaque commune membre désigne deux délégués titulaires et 2 délégués suppléants, suite aux dernières élections municipales,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, désigne les délégués titulaires suivants :

- ❖ André DERISOUD, Conseiller Municipal,
- ❖ Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, Conseiller Municipal

Désigne les délégués suppléants suivants :

- ❖ Julien MOREL, Conseiller Municipal,
- ❖ Christian JACQUEMOUD, Conseiller Municipal,

Précise que cette délibération sera transmise au Président du SMEBS.

5. Commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Suite à la mise en place du Conseil Municipal du 26 mai 2020, Monsieur le Maire propose de mettre en place quatre commissions pour le bon déroulement du mandat:

- La commission des finances
- La commission urbanisme et aménagement du territoire
- La commission communication et informatique
- La commission services techniques, bâtiments et travaux

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2020

Mr le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission des finances
- 2 - Commission urbanisme et aménagement du territoire
- 3 - Commission communication et informatique
- 4 - Commission services techniques, bâtiments et travaux

Désigne au sein des commissions suivantes, les élus suivants :

1 - Commission des finances

- Mme AUBRY Eliane
- Mr COUTURIER Fabien

2 - Commission urbanisme et aménagement du territoire

- Mr DERISOUD André
- Mme AUBRY Eliane
- Mme MOREL Julien
- Mme MULLER Carine
- Mme ZUCCALI Christelle

-3 - Commission communication et informatique

- Mr ANTHOINE-MILHOMME Stéphane
- Mme ZUCCALI Christelle
- Mme CHERAMY Carine

4 - Commission services techniques, bâtiments et travaux

- Mr PASUTTO Jean-Pierre
- Mr DERISOUD André
- Mr MOREL Julien
- Mr JACQUEMOUD Christian

Dit que Mr MÂCHARD Jean-Yves, Maire de la commune sera membre de droit de chaque commission.

6. Election des membres de la commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier son article L.2121-21,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant qu'il convient de créer une commission d'appel d'offre pour la durée du mandat,

Considérant que cette commission devra être composée de sept membres : le Maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

- ✓ Sont candidats au poste de titulaire : Mr Julien MOREL, Mr André DERISOUD, Mr Jean-Pierre PASUTTO

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2020

- ✓ Sont candidats au poste de suppléant : Mr Christian JACQUEMOUD, Mme Eliane AUBRY, Mme Carine CHERAMY

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote, désigne en tant que membres titulaires: Mr Julien MOREL, Mr André DERISOUD, Mr Jean-Pierre PASUTTO

Désigne en tant que membres suppléants: Mr Christian JACQUEMOUD, Mme Eliane AUBRY, Mme Carine CHERAMY

7. Désignation des membres du Comité d'action sociale

Il est demandé aux élus de réfléchir sur la composition des personnes extérieurs à ce comité. La désignation des membres sera faite au prochain conseil.

8. Agrandissement et rénovation de la salle des Associations - Attribution du lot: Carrelage

Report du choix de l'entreprise. Les élus souhaiteraient que toutes les entreprises qui ont postulé, puissent connaître les lieux. Les rendez-vous seront pris pour la semaine prochaine.

9. Questions diverses

✚ Désignations diverses:

Correspondant SDIS: Fabien COUTURIER

Correspondant ambroisie: Jean-Yves MÂCHARD

✚ Des visites pour l'appartement disponible en août 2020 ont eu lieu. Une décision sera prise rapidement par les élus.

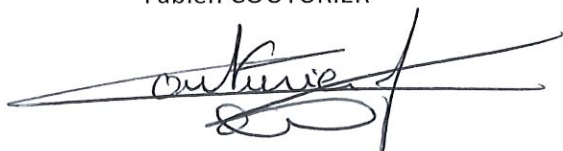
✚ Mr le Maire propose de mettre en place des boîtes à livres sur les différents hameaux.

✚ Des démarches ont été faites pour que la route de martian soit classées en "route secondaire".

✚ Les conteneurs du chef-lieu sont régulièrement pleins. Il est rappelé que les cartons ou divers déchets sont à déposer en déchetterie. Vous avez accès aux trois déchetteries du territoire dont les horaires sont en ligne sur <https://www.usse-et-rhone.fr/Adresses-Horaires-351>

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h50

Le secrétaire de séance,
Fabien COUTURIER



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

